



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

N° 2009/20 – 12 mai 2009

SOMMAIRE

6 PAGES

- ⊗ Agenda : le bureau national élargi du SNCD page 1
- ⊗ Courrier du Président du SNCD sur l'alignement du régime indemnitaire OP-CO/AG (4 février 2009) page 1
- ⊗ Réponse du directeur général au courrier du SNCD (22 avril 2009) page 2
- ⊗ Déménagement de la DNRED : courrier des sections CFDT, SNCD, UNSA au directeur général page 3

Le bureau national élargi du SNCD se tiendra à Chales du 16 au 20 novembre 2009

Alignement du régime indemnitaire OP-CO sur celui de la "branche AG"

Paris, le 4 février 2009

Madame la sous-directrice,
chef de la sous-direction A
Direction générale des douanes et droits indirects
11 rue des 2 communes
93558 MONTREUIL CEDEX

OBJET : demande d'information sur le calendrier et sur les montants par grade de mise en paiement au titre de l'alignement du régime indemnitaire OP/CO sur le régime indemnitaire AG.

Madame la sous-directrice,

Le plan pluriannuel de performance 2006-2008 prévoyait l'alignement du régime indemnitaire OP/CO sur le régime indemnitaire AG. La dernière étape de cet alignement est programmée pour l'ensemble des agents à la date du 1^{er} juillet 2009.

Nous souhaiterions avoir l'assurance écrite que la dernière étape de l'alignement pour les agents du cadre supérieur (grade supérieur ou égal à IR3) qui inclut une part de revalorisation puisse être liquidée à la même date. Le SNCD demande en complément que lui soient communiqués les montants par grade de mise en paiement au titre de l'alignement-revalorisation pour l'encadrement supérieur.

Je porte à votre connaissance la très grande attente des agents concernés à tel point que les cadres des instances du SNCD, membres de la commission exécutive et élus en CAP, sont de plus en plus souvent vivement interpellés sur la communication nécessaire des compléments indemnitaires attendus par grade à partir du 1^{er} juillet 2009.

Restant à votre disposition et vous remerciant de me tenir informé des suites que vous donnerez à cette demande, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma meilleure considération.

Le président du SNCD,
Jacques DEFFIEUX

REPONSE DU DIRECTEUR GENERAL

Montreuil, le 22 avril 2009

Monsieur le Président,

Par correspondance du 4 février 2009, vous avez souhaité connaître l'état d'avancement de l'alignement indemnitaire du régime OPCO sur le régime AG, pour les personnels du cadre supérieur.

Je vous confirme que le dernier palier sera mis en oeuvre à compter du 1^{er} juillet 2009 pour tous les agents y compris pour les personnels du cadre supérieur. Ces derniers bénéficieront également, à la même date, de la revalorisation de leur allocation complémentaire de fonction.

Vous trouverez en pièce jointe un tableau reprenant par grade et pour chaque grande fonction, les gains procurés par l'alignement et la revalorisation indemnitaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jérôme FOURNEL

Monsieur Jacques DEFFIEUX
Président du SNCD
Syndicat national des cadres des douanes
2, rue Neuve Saint-Pierre
75181 Paris Cedex 04

**Gains d'ACF des personnels d'encadrement après paiement de la dernière tranche d'alignement
et revalorisation de l'ACF au 1^{er} juillet 2009**

<i>Régime indemnitaire d'origine</i>	<i>Grades</i>	<i>Gains annuels en euros</i>
opco	IR 2-IR 3	4 700 €
	IR 1	5 200 €
	IP 1	5 900 €
	IP 2 5-7	5 600 €
	IP2 1-4	6 000 €
	DSD1	5 800 €
	DSD2 3-6	5 800 €
	DSD2 1-2	6 000 €
AG	IR	1 000 €
Direction interrégionale ou régionale	IP	3 000 €
	DSD	3 000 €

Courrier intersyndical sur le déménagement de la DNRED

D. N. R. E. D, les sections: C. F. D. T – S. N. C. D - UNSA

A

Monsieur le directeur général des douanes
et droits indirects, sous couvert de
Monsieur le directeur de la DNRED

Le déménagement de la DNRED ne fait plus aujourd'hui de doute. Les agents sont, à juste titre, inquiets sur la localisation géographique de la future implantation et sur la prise en considération des besoins très spécifiques de notre direction.

Ils vous transmettent, via les organisations syndicales signataires de ce courrier, un recensement des ces besoins.

Il ne s'agit pas d'un listage fantaisiste mais d'un recensement exhaustif et professionnel des besoins réels de fonctionnement d'un service opérationnel.

De même, l'implantation géographique demandée n'est pas un caprice d'agents mais correspond aux besoins opérationnels du service et à de légitimes préoccupations de transport d'agents qui, pour un grand nombre, fonctionnent en horaires décalés.

Au préalable, il n'est pas inutile de préciser que les agents sont pleinement conscients que ce courrier intervient dans un contexte national particulièrement contraint et dans une actualité douanière de poursuite des réformes engagées. La DNRED ne se considère évidemment pas comme un « village gaulois ». Pour autant, ce déménagement ne doit pas avoir pour conséquence de trop nombreuses mutations qui affaibliront le service pour plusieurs années.

Nous vous rappelons que l'implantation géographique demandée était la petite couronne parisienne, desservie par les transports en commun (ligne A du RER, ligne 1 du métro, dessertes franciliennes significatives).

Listage des besoins

Locaux communs

- une entrée privative sécurisée, si plusieurs services devaient cohabiter dans un espace commun (impératifs d'un service répressif) ;
- un parking avec un nombre significatif de places pour les véhicules personnels des agents (horaires décalés) ;
- plusieurs salles de réunion ou une grande salle équipée de cloisons mobiles (FP, salle équipée de P.C pour les formations, réunions inter services, accueil de délégations étrangères...)
- un local pour les besoins d'archivage des services.

Les divisions DED

- places de parking pour les véhicules de service ;
- une salle d'audition pour chaque division DED ;
- un local protégé pour le stockage des produits dangereux (hydrocarbures/alcools) ;
- un bureau sécurisé « Secret Défense » pour la cellule « Biens à Double Usage » (1^{re} Div DED).

Les divisions DRD

- une salle de réunion pour chaque division (contacts avec les services extérieurs, délégations étrangères, réunions de travail diverses) ;
- une salle opérationnelle utilisée notamment pour les opérations douanières conjointes.

CRPI et CYBERDOUANE

- des locaux physiquement sur la même plate forme, climatisés ;
- un local spécifique pour les serveurs, climatisé et doté d'une isolation phonique.

La recette

- locaux sécurisés ;
- une entrée spécifique (sas « visiteurs ») pour que les infracteurs venant payer leurs amendes cessent enfin de croiser les agents qui ont procédé à leur interpellation ;
- local sécurisé d'entreposage des marchandises saisies.

La DOD

Pour cette directions, les besoins sont spécifiques et ne peuvent être, en aucun cas, sous estimés car il s'agit de sécurité des agents, sécurité des locaux et de sécurité vis à vis de l'extérieur.

– Sécurité des locaux : sécurité assurée par la B.S.T (nécessité d'une sécurité assurée par des agents des douanes pour les besoins de confidentialité et les particularismes de fonctionnement des services H24) avec un système de vidéo surveillance efficace et une entrée spécifique DNRED, équipée d'un sas ;

– un parking privatif pour les véhicules de service avec une zone moto ;

– un parking aérien, sécurisé et protégé des intrusions extérieures pour les fourgons DOD, parking doté d'une fosse pour la manipulation des véhicules (équipement supplémentaire : air de lavage et compresseur) ;

– pour l'Equipe Technique Terrestre : des locaux sécurisés en rez-de-chaussée (manipulations fréquentes de matériels) composés de :

- un atelier climatisé et d'un local spécifique avec extracteur d'air (batteries) ;
- un local de stockage ;
- un bureau de suivi et gestion ;
- un local destiné aux machines et outils ;
- un local de repos équipé d'une douche et d'un vestiaire.

– un local sécurisé pour le bureau des opérations ;

– une salle de retenue/ audition équipée (ordinateur et anneaux) pour chaque équipe DOD ;

– les cellules : 6 cellules « dispatchées » (par 2) avec des installations type « cellules Fort-de-France » (1caméra dans chaque cellule, interphone, toilette turque et évacuation des eaux usées de l'extérieur) ;

– une salle pour les visites à corps avec des toilettes infracteurs ;

– un local social avec cuisine (horaires décalés) et une salle de « repli » ;

– des douches H/F (3) ;

– une salle d'entraînement TPAI (revêtement de sol adéquat) avec vestiaires H/F ;

– une armurerie ;

– un stand de tir ;

– un local sécurisé en rez-de-chaussée pour le stockage du matériel sécurité DOD ;

– enfin, un local sécurisé pour entreposer les marchandises saisies (horaires de fermeture de la recette).

Il s'agit bien évidemment d'un listage établi par les agents de la DNRED.

La requête des organisations syndicales signataires de ce courrier est enfin l'information régulière des agents de la DNRED sur la mise en place et l'évolution de ce projet.

COTISATIONS 2009

Fonctionnement du SNCD

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD, seule organisation à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI.

Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2009.

Je vous demande donc de bien vouloir envisager, dans la mesure de vos possibilités, un versement de votre cotisation en début d'année ou tout au moins au premier semestre 2009. Je rappelle que les adhérents bénéficient d'une réduction d'impôt égale au 2/3 de la cotisation versée.

Je vous remercie d'avance de votre compréhension des contraintes de fonctionnement de notre organisation.

Jacques DEFFIEUX, président du SNCD

- Inspecteurs-élève et ingénieurs-stagiaires	Gratuit	- IR2 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	189 €
- Inspecteurs 1 ^{er} au 3 ^e échelon	100 €	- IP2 du 5 ^e au 7 ^e échelon	189 €
- Ingénieurs 1 ^{er} échelon	100 €	- DSD 2 des 1 ^{er} et 2 ^e échelons	189 €
- Inspecteurs 4 ^e et 5 ^e échelons	114 €	- Directeurs des labos cl. normale des 6 ^e et 7 ^e éch.	189 €
- Ingénieurs 2 ^e et 3 ^e échelons	114 €	- IR1 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	196 €
- Inspecteurs 6 ^e et 7 ^e échelons	129 €	- IP1 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	196 €
- Ingénieurs 4 ^e et 5 ^e échelons	129 €	- DSD 2 des 3 ^e et 4 ^e échelons	196 €
- Inspecteurs 8 ^e et 9 ^e échelons	147 €	- DSD 2 des 5 ^e et 6 ^e échelons	204 €
- Ingénieurs 6 ^e échelon	147 €	- CSC 3	204 €
- Inspecteurs 10 ^e et 12 ^e échelons	165 €	- Directeurs des laboratoires de classe supérieure	204 €
- IP2 des 1 ^{er} et 2 ^e échelons	165 €	- DSD 1 tous échelons	214 €
- Ingénieurs 7 ^e et 8 ^e échelons	165 €	- Directeurs des laboratoires de cl. exceptionnelle	214 €
- Directeurs labos cl. normale 1 ^{er} et 2 ^e éch.	165 €	- CSC 2	224 €
- IR3 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	180 €	- CSC 1	224 €
- IP2 des 3 ^e et 4 ^e échelons	180 €	- Administrateur civil	224 €
- Directeurs labos cl. normale 3 ^e au 5 ^e éch.	180 €	- Retraité	64 €

BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

1) « *nouvel adhérent* », « *renouvellement d'adhésion* », « *changement de situation* »

Tableau à servir impérativement en cas de :

première adhésion ou de *changement de situation administrative* ou *familiale*

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative

.....

Téléphone

Télécopie + e-mail

.....

Coordonnées personnelles (facultatif)



SNCD - INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects -
2, rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04

TEL : 01.53.17.84.66 – Fax : 01.53.17.84.83 – Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Président : Jacques DEFFIEUX - Directeur de Publication : Emmanuel FOURNIGAULT.

Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749

Tirage 200 exemplaires - Albédia Imprimeurs - 137 avenue de Conthe - 15000 AURILLAC.